

DEPARTEMENT DU RHONE
Arrondissement de Lyon
Canton de Limonest
Commune de Collonges au Mont d'Or

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la salle du Conseil Municipal

Le lundi 4 mai 2026 à 19h30, en session ordinaire.

Le public sera autorisé à participer à cette séance dans la limite des places disponibles.

ORDRE DU JOUR

I) Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2026

II) Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

III) Projets de délibérations

26.39 : Proposition de noms pour la composition de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

26.40 : Désignation de représentants au syndicat intercommunal de La vigie Ephad Limonest

26.41 : Désignation de représentants au Sigerly

➤ Finances communales

26.42 : Autorisation à donner à Mme le Maire de signer l'avenant pour le renouvellement du dispositif Cantine à 1 euro

26.43 : Décision modificative n°1 – Budget communal 2026

26.44 : Reprise définitive des résultats du CFU 2025

26.45 : Définition des crédits dédiés à la formation des élus

➤ Urbanisme et Aménagement Urbain

26.46 : Autorisation à donner à Mme le Maire de signer l'avenant n°1 à la CMOU (Convention de Maitrise d'Ouvrage Unique) avec LMH (Lyon Métropole Habitat)

IV) Questions diverses

L'article L 2121-19 du CGCT prévoit que : « Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal ».

Tout membre du conseil qui désire poser une question orale lors du conseil informe par écrit le Maire de la question, au plus tard 36h00 avant la séance concernée du conseil (samedi et dimanche non compris).

V) Informations

- Points divers
- Tirage au sort jurés d'assises

Comptant sur votre présence,

A Collonges au Mont d'Or, le 24/04/2026

Le Maire,

Mme Arlette BAILLOT

